



Coat - Méal

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 25 septembre 2018.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Michel REPECAUD et Elodie LAMBERT.

Secrétaire de séance : Fabien GUYOMARD.

ORDRE DU JOUR :

- Lotissement « Chez Antoine » : tarifs et cession de la commune vers le budget lotissement
- Décision modificative du budget
- Durée d'amortissement de subventions
- Travaux au terrain de football
- Point sur les travaux (lotissement, route du Mengleuz, etc)
- Questions diverses.



Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nouvelle directrice de l'ALSH, Laureen Rigaudière Gil. Celle-ci remplace Mélanie Rousset et a fait l'objet d'une mutation interne chez EPAL. Elle indique qu'environ 55 à 60 enfants fréquentent l'ALSH tous les mercredis, très majoritairement résidents de Bourg-Blanc et Coat-Méal.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

[Lotissement « Chez Antoine » : tarifs et cession de la commune vers le budget lotissement](#)

Le Maire rappelle que le prix de vente TTC du mètre carré de terrain du lotissement a été fixé à 82.50 € TTC lors de la dernière réunion du conseil. Il était prévu un calcul de TVA sur la marge, ce qui était très favorable aux acheteurs.

Une nouvelle réglementation interdit cette TVA sur marge en cas de modification de la qualité juridique du bien acquis, comme c'est le cas en l'espèce : achat d'un terrain bâti et vente en terrain non bâti.

Aussi, le Conseil modifie sa délibération précédente en maintenant le prix TTC mais en diminuant le prix HT, ce qui revient à minorer la somme revenant à la commune. Les tarifs sont les suivants :

	Coût HT € 68.75 €	TVA - 20 %	Coût TTC € 82.50 €
Lot 1 € 502 m ²	34 512.50	6 902.50	41 415.00
Lot 2 € 499 m ²	34 306.25	6 861.25	41 167.50
Lot 3 € 427 m ²	29 356.25	5 871.25	35 227.50
Lot 4 € 465 m ²	31 968.75	6 393.75	38 362.50
Lot 6 € 594 m ²	40 837.50	8 167.50	49 005.00

D'autre part, le conseil valide la cession de la parcelle constituant le lotissement du budget communal vers le budget lotissement, pour un montant de 152 936.86 €.

Décision modificative n° 1 du budget communal

Le Conseil Municipal adopte la modification budgétaire suivante :

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant
023	7 667.88	042/777	7 667.88	040/13911	3 278.67	021	7 667.88
				040/13912	1 084.46		
				040/13913	3304.75		
				041/2158	12 848.68	041/203	12 848.68
	7 667.88		7 667.88		20 516.56		20 516.56

Durée d'amortissement des subventions

L'assemblée fixe à cinquante ans la durée d'amortissement des subventions perçues du Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon, pour un montant de 163 427.46 €.

Travaux au terrain de football

Il est décidé de faire construire un abri pour les spectateurs le long du club-house. Sa réalisation est confiée à l'entreprise GELEBART, de Coat-Méal, pour un coût de 6 850.80 € TTC.

Point sur les travaux

- voirie

L'entreprise EUROVIA va intervenir à partir du 15 octobre pour réaliser les divers travaux de voirie sur les routes de Kersimon, Pen ar Vern, Chemin de Coativy et Moulin de Kerascoët.

- bâtiments

De nombreux travaux ont été réalisés pendant l'été :

- peintures de classes et divers locaux à l'école primaire
- éclairage de la salle polyvalente
- remplacement de la porte d'entrée de l'école (reste à installer l'alarme)

Reste à faire :

- contrôle électrique des bâtiments
- recherche de fuite suite à infiltrations dans le hall de l'école.

- effacement de réseaux

L'effacement de réseaux à Kerbiquet a été réalisé jusqu'à l'impasse de la Motte. Une réflexion sera menée sur le prolongement de cette opération jusqu'à la route de Streat Zoun (4 poteaux à enlever).

- informatique à l'école

Un TBI (tableau blanc interactif) a été installé en classe de CP.

Un appel à projet est lancé par l'Education Nationale auquel nous allons répondre pour l'installation de 2 TBI en maternelle et d'un serveur informatique.

- ancienne bibliothèque

L'association FESTI-COAT a aménagé la première pièce en salle de réunion, qui pourra être utilisée par l'APE si elle le souhaite. Des portes seront installées par Festi-Coat pour séparer les autres salles et permettre le rangement sécurisé des biens appartenant à chaque association.

- cimetière

Un nouvel appel aux bénévoles va être lancé pour une matinée de nettoyage le 27 octobre. Le bulletin municipal étant paru, Martial CLAVIER se charge de transmettre l'information à la presse.

Questions diverses

Admissions en non-valeur

Les non-valeurs antérieures au 1^{er} janvier 2018 sur les budgets Eau et Assainissement seront pris en charge par la CCPA, qui exerce désormais ces compétences.

Aménagements paysagers

La société Abers Iroise TP est chargée d'enlever différents massifs de fleurs, dont l'esplanade entre la mairie et l'école, et de renouveler la terre de ces parterres, qui seront ensuite semés en pelouse. Une réflexion sur l'installation de pots de fleurs sera ensuite menée.

Annualisation des heures complémentaires

Le conseil précise les modalités de calcul des heures complémentaires effectuées par le personnel communal de l'école, dont les horaires sont annualisés.

Levé topographique

Le cabinet URBATEAM est chargé de réaliser un levé topographique sur les parcelles de la zone située entre le lotissement « Chez Antoine » et la route de Street Zoun, pour un coût de 2 130 € TTC.

Déplacement au salon des Maires

M. le Maire et Martial Clavier se rendront au Salon des Maires à Paris au mois de novembre. Le conseil accepte la prise en charge des frais d'inscription au congrès de 95 € par personne.

Recours aux services d'un salariés de l'AGDE

Monsieur le Maire indique avoir eu recours à l'AGDE pour la mise à disposition d'un jardinier 1 jour par semaine depuis le 15 juillet. Il propose d'interrompre le contrat fin octobre. Un bilan financier sera ensuite réalisé avant la reconduction éventuelle au printemps prochain.

Commémoration du 11 novembre 1918

La commission Animation prévoit une exposition pour marquer le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Les enfants de l'école y seront associés.

Après-midi jeux

La municipalité a proposé un après-midi jeux le dimanche 23 septembre, qui a rencontré un franc succès auprès des familles. Il est, d'ores et déjà, prévu de renouveler l'expérience l'an prochain.

Concernant la demande de paiement du mur d'escalade qui n'a pas été installé en raison de la météo, le conseil propose de payer la moitié à titre d'acompte sur la prestation à réaliser en 2019.

Futures activités :

- repas des anciens le 20 octobre
- commémoration du 11 novembre
- film documentaire le 13 novembre
- téléthon le 8 décembre
- Goûter de Noël le 15 décembre.

Arts plastiques

Le Foyer Laïque de Bourg-Blanc propose de mettre en place un atelier arts plastiques à la salle polyvalente le mercredi. Le prêt de la salle se fera gracieusement, tout comme pour l'association Yatouzik qui l'utilise pour des activités musicales, ceci participant à l'animation de la commune et apportant des facilités aux habitants.

Remplacement de la main-courante au terrain de football

Un responsable du district s'est déplacé et a répondu à plusieurs interrogations que se posaient les membres de l'ASCM. Le stade est homologué en l'état jusqu'en 2021. La main-courante ne présentant pas deaspérités n'est pas à remplacer obligatoirement. Néanmoins, pour respecter les règles de sécurité, les lignes de touches devront être déplacées.

Une demande de subvention sera adressée par l'ASCM au district pour le remplacement de la main-courante (environ 5 000 € sur les 20 000 € que coûterait l'équipement).

Fin de la séance à 22 H 30

Le Maire,
Yann LE LOUARN